

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 9, 1^{er} déc. 2008

Table des matières

Accords bilatéraux I Suisse - UE : Bilan intermédiaire positif	2
Libre circulation, un seul combat sans contradiction	5
Libre circulation : les syndicats montrent les dents	6
L'UNIA dit oui à la libre circulation mais sous conditions	8
Entretien avec Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse. Extrait.....	8
Le plan de Leuthard pour sauver les meubles	9
Non à la libre-exploitation !.....	10
Un front du refus se met en place	11
La voie bilatérale, une réussite helvétique	12
Commission tripartite fédérale : contrat-type de travail pour l'économie domestique en préparation	14
Un comité de gauche contre la libre circulation	15
Un comité UDC soutient le "Oui" à la libre circulation	15
Le comité central de l'UDC Suisse recommande le rejet de la libre circulation des personnes	16
L'UDC dit non à la libre circulation	17
Les bilatérales menacées par un champ de mines	18
Projet de loi n° 5942 : nouvelles dispositions concernant le détachement de travailleurs au Luxembourg.....	19
Trois femmes contre l'UDC	21

Accords bilatéraux I Suisse - UE : Bilan intermédiaire positif

3 novembre 2008

Les autorités fédérales ont tiré, ce lundi, un bilan intermédiaire positif des conséquences économiques des Accords bilatéraux I Suisse - UE. Les secrétaires d'Etat Michael Ambühl, du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), et Jean-Daniel Gerber, directeur du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) au Département fédéral de l'économie (DFE), ont présenté les résultats d'une série d'analyses menées au sujet des Accords bilatéraux I.

Le bilan économique intermédiaire intervient plus de six ans après l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux I et se fait en vue de la votation sur la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes qui aura lieu le 8 février 2009. La libre circulation des personnes étant juridiquement liée aux autres accords sectoriels, le peuple suisse se prononcera donc sur la poursuite de ces accords.

Les analyses montrent une image, dans l'ensemble, positive : les Accords bilatéraux I Suisse - UE créent des conditions-cadre avantageuses pour les relations de la Suisse avec l'UE, sa partenaire économique de loin la plus importante, et renforcent ainsi la place économique suisse. Dans les secteurs importants, les entreprises bénéficient aujourd'hui de meilleures conditions dans la concurrence internationale. Les accords permettent ainsi d'assurer la prospérité et de créer des emplois en Suisse. « Ces conditions-cadre, à la fois stables et éprouvées, sont d'une importance particulière en cette période d'instabilité économique » ont souligné les deux secrétaires d'Etat.

Du point de vue politique, le secrétaire d'Etat Michael Ambühl a relevé le succès de la politique de défense des intérêts de la Suisse par la voie bilatérale. Les diverses craintes exprimées par les opposants à la voie bilatérale au sujet de la hausse du chômage et de l'avalanche de camions ne se sont pas confirmées. Au cours des dernières années, le chômage a diminué environ d'un tiers grâce à une conjoncture favorable. Quant à la forte augmentation du trafic de poids-lourds à travers les Alpes, elle a pu être freinée grâce aux mesures prévues par l'accord sur les transports terrestres.

« Moteur de croissance »

Le secrétaire d'Etat Jean-Daniel Gerber a présenté le bilan économique : les accords offrent de nouvelles opportunités commerciales aux entreprises sur le marché d'écoulement européen qui compte 490 millions de consommateurs. Ils permettent aussi de faire des économies qui rendent les produits suisses plus compétitifs. Parallèlement, la pression de la concurrence s'accroît, en Suisse : les consommateurs et les entreprises produisant en Suisse profitent de réductions des prix et d'une offre plus large. La pression de la concurrence permet aussi de réaliser des gains de productivité, condition à la hausse des salaires réels.

Selon Jean-Daniel Gerber, les accords se sont révélés être un moteur de croissance pour l'économie. C'est en particulier le cas de la libre circulation des personnes, qui a permis une augmentation durable du produit intérieur brut d'au moins 1 % (ce qui représente quatre ou cinq milliards de francs). La forte croissance de l'emploi de ces dernières années n'aurait pas été possible sans l'ouverture du marché du travail : quelque 250 000 emplois ont été créés depuis 2005.

Accès au marché

L'accord sur la prévention des obstacles techniques au commerce dans le domaine des biens industriels est tout aussi important du point de vue économique. Il permet aux

exportateurs suisses de bénéficier d'une réduction des coûts de l'ordre de 0,5 à 1 % de la valeur du produit ou, annuellement, de quelque 250 à 500 millions de francs, pour les produits concernés. Dans le secteur agricole, les exportations à destination de l'UE ont doublé depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur le commerce des produits agricoles, atteignant 4,6 milliards de francs.

Dans le domaine de la collaboration en matière de recherche, la Suisse est bénéficiaire (en d'autres termes, elle reçoit davantage de soutien financier par rapport à ce qu'elle paie pour la participation à des programmes). Cette participation de la Suisse est un facteur décisif pour la place technologique et d'innovation. Un quart des moyens financiers qui reviennent en Suisse va directement aux entreprises, des PME pour la plupart. L'accord sur les marchés publics permet aux exportateurs suisses un accès sans discrimination au marché d'approvisionnement européen avec un volume de 1500 milliards d'euros.

L'accord sur le transport aérien a permis à toute l'activité aéronautique en Suisse d'accéder au marché européen, qui est libéralisé. Il a en particulier amélioré les liaisons avec les principales destinations européennes et, par la même, l'accessibilité de notre place économique.

Toutefois, les analyses mettent aussi en lumière une série d'améliorations possibles. Le potentiel des marchés publics pourrait être mieux exploité par les mandataires et les obstacles administratifs pourraient être réduits. Dans le domaine des produits agricoles, certaines restrictions d'accès au marché pourraient encore être éliminées. Enfin, dans le cadre de la reconnaissance mutuelle de la certification des produits, d'autres groupes de produits devraient être inclus dans l'accord.

Accords bilatéraux I

Les sept Accords bilatéraux I Suisse - UE ont été signés en 1999 ; ils ont ensuite été approuvés par le peuple suisse par 67 % des voix en 2000, avant d'être mis en vigueur le 1er juin 2002, pour une durée initiale de sept ans. Il s'agit avant tout de traités classiques d'ouverture des marchés.

Libre circulation des personnes : les marchés du travail sont ouverts progressivement et l'immigration facilitée. Après l'expiration des délais transitoires, les Suisses ainsi que les citoyens de l'UE peuvent librement s'établir et travailler dans les Etats contractants, à condition d'être en possession d'un contrat de travail valable, d'exercer une activité en tant qu'indépendant ou de pouvoir attester de moyens financiers suffisants et d'une assurance-maladie.

Obstacles techniques au commerce (ARM): la commercialisation de produits industriels est facilitée. L'examen de la conformité des produits destinés aux marchés suisse ou européen (évaluation de la conformité) ne doit plus être effectué qu'auprès d'un seul organisme de certification en Suisse ou dans l'UE.

Marchés publics: l'obligation, conforme aux règles de l'OMC, de lancer des appels d'offres pour des achats publics ou des mandats de construction est étendue aux communes, aux districts et à diverses entreprises publiques ou privées pour des acquisitions dans certains secteurs (comme les chemins de fer ou l'approvisionnement en énergie).

Agriculture : le commerce de produits agricoles est simplifié dans certains segments (fromages, produits laitiers transformés) par la réduction des droits de douane, d'une part, et par la reconnaissance de l'équivalence des règles en matière de médecine vétérinaire, de protection phytosanitaire et d'agriculture biologique, d'autre part.

Transports terrestres : les marchés des transports routier et ferroviaire sont progressivement ouverts, la politique des transports suisse concernant le transfert de trafic de la route vers le

rail est reconnu au niveau européen. L'UE accepte la hausse par étapes de la RPLP à 325 francs pour le trajet de référence Bâle-Chiasso (à partir de 2008), la Suisse accepte la hausse par étapes de la limite pour les camions à 40 tonnes (à partir de 2005).

Transport aérien : l'accord garantit aux compagnies aériennes l'octroi progressif de droits d'accès au marché.

Recherche : les chercheurs et les entreprises suisses peuvent participer aux programmes-cadres de recherche avec les mêmes droits que leurs partenaires des pays européens.

Données économiques Suisse – UE

Avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le marché intérieur de l'UE compte désormais 490 millions de personnes. La Suisse gagne 1 franc sur 3 au titre de ses relations avec l'UE. Les échanges économiques (marchandises et services) entre les deux partenaires dépassent le milliard de francs par jour.

Près des deux tiers des exportations suisses (quelque 124 milliards de francs en 2007) sont destinées à l'UE et quatre cinquièmes des importations suisses (près de 150 milliards de francs en 2007) en proviennent.

Plus de 70% des investissements directs étrangers en Suisse proviennent de l'UE (quelque 193 milliards de francs en 2006) ; à l'inverse, plus de 40% des investissements directs suisses à l'étranger sont engagés dans l'UE (environ 261 milliards de francs en 2006).

Plus de 400 000 ressortissants suisses vivent et travaillent aujourd'hui dans l'UE, alors que 1 007 000 citoyens de l'UE sont domiciliés en Suisse (effectifs à fin août 2008). Les indicateurs suivants témoignent aussi de l'intensité des échanges : 700 000 personnes, 300 000 véhicules et 23 000 poids-lourds franchissent quotidiennement la frontière suisse dans un sens ou dans l'autre.

Renseignements:

Adrian Sollberger, Bureau de l'intégration DFAE/DFE, tél. : 031 322 26 40

Les analyses des effets économiques des Accords bilatéraux I sont publiées dans l'édition de novembre de la revue du DFE/SECO « La Vie économique »: www.lavieeconomique.ch

Editeur:

Département fédéral de l'économie

Internet: <http://www.dfe.admin.ch>

Département fédéral des affaires étrangères

Internet: <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media.html>

Secrétariat d'Etat à l'économie

Internet: <http://www.seco.admin.ch>

Libre circulation, un seul combat sans contradiction

4 novembre 2008

Le bilan est immanquablement positif. De toute façon, les autorités helvétiques ne peuvent pas commenter autrement les accords bilatéraux passés avec l'Europe à trois mois de la votation populaire sur la prolongation et l'extension de la libre circulation des personnes. Hier, la Confédération a encore redit tout le bien qu'il faut penser des conséquences bénéfiques de ces conventions pour l'économie du pays. Ce faisant, elle est entrée en campagne pour faire taire les tendances critiques envers ces accords et surtout ouvrir le feu contre les forces populistes ayant fait aboutir ce référendum antieuropéen. L'enjeu est en effet de taille: en raison de la «clause guillotine», un refus de la seule libre circulation pourrait mettre à terre l'ensemble des accords bilatéraux.

Depuis l'entrée en force de ces derniers, l'administration fédérale livre régulièrement des «bilans intermédiaires» de la libre circulation. Toujours positifs. Elle en mesure l'efficacité avec des indicateurs économiques tels la croissance, l'emploi, le chômage ou encore l'évolution des salaires. En revanche, la qualité des conditions de travail –critère essentiel pour la population laborieuse– est souvent négligée. Et pourtant, les infractions relevées ne sont pas bénignes. Globalement, 8% des contrats de travail contrôlés en 2007 ne respectaient pas les normes salariales en vigueur. A Genève, où la surveillance tripartite est bien implantée depuis de nombreuses années, sur les 894 dossiers examinés en mai 2008, 5,1% ont révélé des «problèmes importants du point de vue du respect des salaires et/ou de la durée du travail en usage», selon le bilan cantonal.

Mais il est compréhensible que la Confédération ferme les yeux sur cette réalité, ces «abus» du monde patronal. En effet, la première forme de sous-enchère salariale contre les travailleurs ne provient pas de l'étranger, mais de la législation helvétique. La loi sur l'assurance-chômage impose aux demandeurs d'emploi d'accepter un travail –réputé pour l'occasion «convenable»– s'il est payé à 70% seulement du dernier salaire. Le dumping salarial est ainsi légalisé et dûment codifié afin de renforcer la compétition entre travailleurs. Face à cela, les syndicats doivent cesser de tergiverser. Ils n'ont pas particulièrement à craindre l'ouverture des frontières, mais plutôt leurs propres limites: la concurrence venant d'Europe n'alourdit pas vraiment les combats à mener pour améliorer les conditions de vie des personnes actives. A l'inverse, renforcer les droits de tous les salariés permettra de réduire les causes internes et externes de la concurrence. Unia a fait un pas dans ce sens lors de son congrès en mettant à l'étude une initiative fédérale pour imposer un salaire minimum légal. En dépassant le cadre limité des secteurs sous conventions collectives, un tel dispositif aurait l'avantage de remplir une tâche «anticoncurrence» et non «antiétranger» comme se contentent de le faire les mesures d'accompagnement traditionnelles. Sur une telle base, il devient possible de combattre à la fois la xénophobie antieuropéenne des populistes et la dérégulation helvético-européenne des conditions de travail des employeurs. Sans contradiction.

MICHEL SCHWERI

Libre circulation : les syndicats montrent les dents

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT. La révision de la loi sur les marchés publics demeure au centre de la controverse et du marchandage.

8 novembre 2008

Poussés par une base rendue d'autant plus sensible au dumping salarial par la perspective d'une récession, les syndicats entendent marchander leur soutien à la libre circulation des personnes pour obtenir un renforcement des mesures d'accompagnement.

Au début de l'été, alors que le lancement et l'aboutissement d'un référendum paraissaient improbables, la gauche syndicale, tout en réservant son mot d'ordre final, affichait un soutien critique avec des accents positifs. A la mi-juin, les délégués de l'Union syndicale suisse (USS) décidaient de ne pas lancer et de ne pas soutenir un référendum, tout en avertissant le Conseil fédéral de ne pas jouer avec le feu, en l'occurrence avec la loi sur les marchés publics. L'USS se promettait toutefois d'exploiter au mieux le temps à disposition jusqu'à une votation populaire pour faire progresser les choses dans les secteurs où elle est la plus demandeuse.

Maintenant que le référendum a abouti, c'est toujours la loi sur les marchés publics qui fâche, mais le climat s'est singulièrement détérioré avec l'éclatement de la crise financière mondiale et le début d'une récession. La question de la libre circulation des personnes, qui n'a jamais cessé de faire l'objet de vives discussions dans les organisations de salariés, se voit ravivée par l'approche de l'échéance du 8 février dans un contexte plus conflictuel que prévu. D'une part, la base a matière à être plus inquiète à propos de l'évolution du marché du travail mais, d'autre part, les pressions syndicales peuvent être exercées avec plus d'impact.

Unia sonne l'alarme

Les débats ont été particulièrement animés lors de l'assemblée des délégués d'Unia, qui s'est tenue du 9 au 11 octobre dernier à Lugano. Et c'est précisément Unia, première organisation syndicale de Suisse avec près de 200000 membres, qui sonne aujourd'hui l'alarme dans une lettre adressée au président de la Confédération. Faute d'obtenir un certain nombre d'assurances du Conseil fédéral, le syndicat ne pourra pas obtenir de sa base qu'elle soutienne la libre circulation des personnes et demande à rencontrer, par l'intermédiaire de l'USS, les membres du gouvernement concernés.

Le sujet qui met les syndicats sur les pattes de derrière est donc le projet de loi sur les marchés publics, dont la consultation s'achève à la fin de la semaine prochaine, et plus précisément le remplacement du principe du lieu de la prestation par le principe du lieu de provenance. Cela signifie qu'une entreprise tessinoise, par exemple, pourrait facturer des prestations fournies dans la région lémanique au tarif tessinois inférieur de 15%. La grande crainte des syndicats est que le principe du lieu de provenance finisse par être revendiqué par l'UE pour ses ressortissants. Si ces dispositions avaient été en vigueur, s'insurge Aldo Ferrari, secrétaire régional vaudois, on aurait pu avoir en Suisse des maçons payés 7 ou 8 francs de l'heure pendant la période où la branche de la construction s'est trouvée sans convention collective.

«Nous ne bluffons pas»

Les syndicats attendent du Conseil fédéral une solution excluant sans la moindre ambiguïté une telle éventualité. «Sur les marchés publics, nous ne bluffons pas, insiste Aldo Ferrari: s'il n'y a pas de modifications, nous ne soutiendrons pas la libre circulation.»

Les syndicats attendent également que le Conseil fédéral résiste à l'insistance que met Bruxelles à vouloir négocier la suppression de la «règle des huit jours», prévoyant une notification préalable pour l'emploi de travailleurs détachés et qui représente à leur avis un instrument majeur de lutte contre le dumping social.

Unia rappelle par ailleurs les exigences formulées à propos de la promulgation d'un contrat-type de travail dans l'économie domestique et l'extension des conventions collectives dans les branches du nettoyage et du travail temporaire.

D'une façon plus générale, le syndicat insiste encore sur la frustration engendrée par la notion de sous-enchère salariale abusive et répétée qui fait obstacle, à son avis, à la mise en œuvre raisonnable des mesures d'accompagnement. «On finit par avoir raison, dénonce Aldo Ferrari, mais au terme de procédures qui prennent un temps infini et pendant la durée desquelles les employeurs peuvent tout faire.»

Unia tiendra une assemblée extraordinaire des délégués le 13 décembre prochain, pour fixer définitivement sa position sur la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes.

L'UNIA dit oui à la libre circulation mais sous conditions

8 novembre 2008

Le syndicat Unia soutient sous conditions la reconduction et l'élargissement de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Le Conseil fédéral doit continuer ses contrôles pour éviter la sous-enchère salariale.

Le gouvernement ne doit pas faire de concessions sur les mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, déclare le secrétaire d'Unia Vasco Pedrina dans une interview parue dans le journal du syndicat "Work". Les entreprises étrangères qui font appel à du personnel en Suisse doivent être soumises aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, défend M. Pedrina.

L'attribution de mandats publics doit donner lieu au versement de salaires suisses et non étrangers. Le Conseil fédéral doit en outre verser rapidement une contribution financière aux projets de coopération en Europe de l'Est. Les fonds issus du "milliard de cohésion" sont toujours bloqués, rappelle M. Pedrina.

Le syndicaliste espère que le Conseil fédéral répondra à ces revendications d'ici à l'assemblée des délégués d'Unia en décembre. Les délégués en font dépendre leur mot d'ordre pour les votations fédérales du 8 février.

http://www.edicom.ch/fr/news/suisse/l-unia-dit-oui-a-la-libre-circulation-mais-sous-conditions_1189-5825876

Entretien avec Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse. Extrait

8 novembre 2008

La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE inquiétait les syndicats lorsqu'elle a été introduite en 2002. Le peuple devra se prononcer en février prochain sur sa reconduction ainsi que sur son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Craignez-vous l'opposition toute récente de l'UDC?

Le peuple suisse a toujours soutenu la voie bilatérale. Un refus aujourd'hui serait dramatique. Il aboutirait à la dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes par la Suisse. Selon les termes de cet accord, la clause guillotine entrerait alors en vigueur, ce qui rendrait caduques l'ensemble des autres accords bilatéraux. Ce serait tout simplement catastrophique pour l'économie helvétique. L'Union patronale va s'engager très fortement en faveur du oui.

Avez-vous été surpris par le changement de position de l'UDC?

Pour le moment, l'UDC n'arrête pas de nous surprendre. Cependant, j'espère qu'autour d'entrepreneurs comme Peter Spuhler et Hans-Ruedi Wandfluh, d'autres représentants de la branche économique de ce parti se prononceront clairement pour un oui aux accords bilatéraux.

Philippe Gumy

<http://www.letemps.ch/template/economie.asp?page=9&article=243627>

Le plan de Leuthard pour sauver les meubles

10 novembre 2008

Aides à l'industrie d'exportations, investissements ciblés: la ministre de l'Economie va proposer mercredi au Conseil fédéral une série de mesures pour soutenir la croissance. Et envisage de prolonger la durée d'indemnisation du chômage partiel, si la crise devait durer plus d'un an. Extrait :

Comment allez-vous convaincre les électeurs d'ouvrir le marché suisse aux Bulgares et aux Roumains alors qu'une bonne partie des employés redoutent de perdre le travail?

C'est vrai que cette crise rend la campagne en faveur du oui plus difficile. Le taux de chômage va augmenter. Nous sommes actuellement à 2,4% sur le plan national, mais il faut s'attendre à 3%. On restera malgré tout très en deçà du chômage de nos voisins européens. Quant aux travailleurs bulgares et roumains, ils ne vont pas inonder notre marché, puisqu'il y aura des contingents. Les citoyens doivent voir au-delà de la crise. Ces accords, à long terme, sont dans l'intérêt du pays.

Beaucoup de Suisses craignent un nouveau dumping salarial avec l'extension. Ont-ils raison d'avoir peur?

Par le passé, on a constaté que le nombre d'abus était relativement modeste. Les mécanismes de contrôle dans les cantons ont bien fonctionné. Cela dit, on tient à ce que cette extension soit crédible. C'est pour cela qu'en 2010-11 le niveau de contrôle sera renforcé. Notamment dans le secteur des services. J'en ai déjà parlé avec les partenaires sociaux et les cantons.

Et si, au soir du 9 février 2009, le peuple refusait la reconduction et l'extension de la libre circulation...

Je ne peux pas m'imaginer un tel scénario. Car l'UE ferait jouer la clause guillotine et tous les traités bilatéraux qui vont de l'agriculture à Schengen, en passant par la recherche tomberont. Cela serait une catastrophe pour la Suisse. Car un tiers de notre croissance est dû aux accords bilatéraux.

L'UE va-t-elle vraiment dénoncer tous les accords bilatéraux? Après tout, ceux-ci sont aussi dans son intérêt.

Cela ne serait pas la décision de l'UE, mais celle des Suisses. Ensuite, il faut bien comprendre que la clause guillotine est automatique. La Confédération repartira alors à zéro et devra tenter de signer de nouveaux accords dans certains domaines. Mais il serait naïf de croire que nous pourrions tout renégocier et en mieux. Et puis, cela prendra beaucoup de temps. Pendant cette période, la Suisse sera traitée comme les autres pays tiers extérieurs à l'UE.

Certains, à Genève notamment, craignent, après l'extension, un afflux de Roms. A raison?

C'est une peur irrationnelle. Avec ou sans accords, les Roms peuvent venir pour une période de trois mois. Et ils sont déjà là. Après, s'ils veulent rester, comme n'importe quel autre travailleur, il leur faut un permis de travail.

CÉDRIC WAELTI

<http://www.tdg.ch/actu/suisse/plan-leuthard-sauver-meubles-2008-11-09>

Non à la libre-exploitation !

13 novembre 2008

Le Parti communiste genevois s'oppose à l'accord sur la Libre circulation (votation du 8 février prochain), qui consacre la politique néolibérale et libre-échangiste développée depuis vingt ans en Europe et en Suisse, et qui renforce le pouvoir des entreprises au détriment des travailleurs/-ses de notre pays, exposés à une concurrence de plus en plus rude et déloyale sur le marché du travail.

Il ne s'agit pas pour nous, contrairement à l'extrême droite et à la droite nationaliste qui ont lancé le référendum, d'une question de frontières ou de nationalité. Nous ne nous opposons évidemment pas à la venue de main-d'œuvre étrangère en Suisse, mais bien à la déréglementation totale du marché du travail qui profitera essentiellement aux entreprises et qui ouvre la porte au dumping salarial et social. Car l'expérience de ces dernières années le prouve : les mesures d'accompagnement censées protéger les travailleurs/ses ne sont pas réalistes et ne garantissent pas le maintien de conditions de travail dignes dans notre pays. Pour nous, Libre circulation rime avec Libre exploitation !

A cela s'ajoute l'aberration d'un point de vue écologique d'une telle politique favorisant les flux de travailleurs et notamment les flux pendulaires. Au moment où l'on parle de réduire la pollution (notamment celle liée aux véhicules motorisés), on pousse les travailleurs à aller travailler toujours plus loin de leur lieu de résidence...

Nous nous opposons aussi au dessein sous-jacent d'Europe-forteresse, qui exclue de son marché du travail ultra-concurrentiel les ressortissants d'autres continents. En réalité, sous couvert d'un "internationalisme" douteux, les entreprises européennes et suisses veulent pouvoir disposer de travailleurs/ses "blancs" bien formés et bon marché. Les africains et les sud-américains par exemple ne seront eux pas les bienvenus...

Nous appelons donc tous les militants et toutes les organisations progressistes qui partagent cette position à s'unir au sein d'un Comité pour un NON de gauche à la Libre circulation. Une réunion préparatoire en vue de la création de ce Comité sera organisée prochainement.

Par ailleurs, notre parti réaffirme son soutien total à l'initiative sur l'AVS et son ferme rejet de la nouvelle Loi sur l'Université, objets soumis au peuple le 30 novembre prochain.

Un front du refus se met en place

13 novembre 2008

La gauche anti-libérale et anti-européenne se prépare à mener campagne contre la reconduction des accords sur la libre circulation.

Le référendum lancé par l'extrême droite ayant abouti, le peuple devra se prononcer le 8 février prochain sur la reconduction des accords entre la Suisse et l'Union européenne. On se souvient qu'en 2005, des organisations et des militants de gauche en Romandie avaient fait campagne contre les Bilatérales. En sera-t-il de même cette fois?

«Internationale des patrons»

Le Parti du Travail genevois n'a pas encore pris de décision formelle, selon Vincent Ecuyer, le nouveau secrétaire. «Mais les problèmes posés demeurent. Nous prendrons position après avoir mené un large débat démocratique à l'intérieur du parti.»

Si Christian Grobet se refuse, de son côté, à toute déclaration sur le sujet, ce n'est pas le cas de Salika Wenger, la co-présidente des Indépendants de gauche de Genève. «Je ne peux pas soutenir une politique patronale au nom de l'internationalisme. La seule Internationale qui fonctionne aujourd'hui, c'est celle des patrons. Ce n'est pas un hasard s'ils réclament à cor et à cris l'approbation de ces accords, ça devrait interpeller la gauche. Ma position reste la même qu'en 2005.»

Pour un salaire minimum

A l'époque, le Mouvement pour le socialisme (MPS) avait pris une part active dans la campagne du non de gauche. Depuis lors, les forces vives de ce mouvement ont rejoint la Gauche anticapitaliste. «Nous serons conséquents avec la position que nous tenions il y a trois ans, déclare Paolo Gilardi, militant de la nouvelle organisation. Nous ne pouvons pas accepter ces accords sans obtenir en échange un salaire minimum interprofessionnel national et l'obligation pour les employeurs de contracter des CCT. Nous allons mener campagne, non pas contre les travailleurs frontaliers, mais pour les droits de tous les travailleurs.»

Un comité unitaire de gauche

Favorables aux Bilatérales en 2005, les Communistes genevois ont décidé cette fois de les refuser. Pourquoi ce changement? «En 2005, nous avons estimé que nous ne pouvions refuser à de nouveaux pays ce que nous avons accepté pour d'autres en 1995, explique Fabrice Chaperon. Mais cette fois, nous votons sur la reconduction des accords. Nous allons inviter les organisations et les dissidents qui refusent le libéralisme à former un comité unitaire de gauche.»

Un voeu partagé par l'Union des cercles pour une politique ouvrière (UCPO), qui réunit des socialistes et des syndicalistes. Une réunion se tiendra à Berne le 22 novembre dans ce but. En 1995, l'UCPO avait été la seule organisation à s'opposer aux Bilatérales lors du premier vote populaire. «Dans les années 90, il y avait encore beaucoup d'illusions sur l'Union européenne, analyse le syndicaliste Albert Anor. Depuis lors, à chaque scrutin, le scepticisme s'est développé et l'opposition renforcée. Nous aurions voulu que l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste lancent le référendum. Nous avons fait des démarches en ce sens, mais qui n'ont pas abouti. Les dirigeants exercent des pressions énormes. Malgré tout, nous tenterons de rassembler sur la base de la défense des travailleurs, de la critique des institutions européennes et des politiques libérales.»

L'hiver s'annonce chaud.

Jérôme Béguin

<http://www.gauchebdo.ch/v3/afficher.php?id=1041>

La voie bilatérale, une réussite helvétique

19 novembre 2008

Les accords bilatéraux conclus avec l'UE revêtent une importance cruciale pour l'économie suisse. Ils forment un dispositif réglementaire taillé sur mesure permettant à notre économie de participer au marché intérieur de l'UE dans des domaines importants. Alors que toutes les craintes exprimées par les opposants aux accords bilatéraux se sont révélées infondées, les avantages de la libre circulation sautent aux yeux. Une étude d'Avenir Suisse montre que les travailleurs hautement qualifiés, originaires de l'UE, affluent en plus grand nombre dans notre pays, depuis que cet accord est en vigueur. Cela explique en grande partie l'amélioration de la productivité observée en Suisse.

La situation s'est détendue sur le marché du travail

La situation s'est détendue sur le marché du travail depuis la mise en oeuvre de cet accord. La pression sur les salaires redoutée par certains n'a pas eu lieu, l'ouverture des frontières n'a pas déclenché de vague d'immigration massive et les Suisses n'ont pas été évincés du marché du travail. L'immigration en provenance de l'UE n'a pas non plus provoqué de hausse du chômage. Les salaires ont même augmenté, tandis que la diminution des obstacles à l'immigration a permis de prendre des décisions plus rapides en conformité avec la situation sur le marché du travail. Par conséquent, la forte croissance de l'économie suisse au cours de ces dernières années témoigne également du succès rencontré avec les accords bilatéraux. Le référendum contre l'Accord sur la libre circulation entre la Suisse et l'UE a abouti de justesse. Les Jeunes UDC, les Démocrates suisses, la Lega dei Ticinesi et l'organisation Young4Fun souhaitent renoncer à la voie bilatérale pourtant couronnée de succès.

Tout ou rien

L'Accord sur la libre circulation des personnes étant lié aux six autres des bilatérales I, le peuple suisse devra décider le 8 février 2009 s'il veut «tout ou rien». L'article 25 de l'Accord sur la libre circulation des personnes prévoit que la dénonciation d'un des sept accords entraîne nécessairement la résiliation de tous les autres. En raison de cette clause guillotine, un non à la libre circulation des personnes reviendrait à balayer les accords sur les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, les transports terrestres, les transports aériens et la recherche. Ni la Suisse ni l'UE ne peuvent résilier un des accords sans effondrer l'ensemble de l'édifice.

Un non le 8 février serait un désastre. Les exportations helvétiques destinées à l'UE seraient à nouveau soumises à un régime différent de contrôle et d'autorisation. Ce serait la fin des économies réalisées grâce à la suppression des obstacles techniques au commerce, lesquelles représentent entre 200 et 250 millions de francs par an. Les entreprises suisses ne seraient plus à égalité avec leurs concurrentes européennes devant les appels d'offres de l'UE; or, ceux-ci représentent un volume de 1500 milliards d'euros. L'accès à l'espace aérien de l'UE deviendrait plus difficile, les efforts communs en vue d'un transfert des transports vers le rail seraient entravés et les possibilités en matière d'exportation seraient restreintes, par exemple pour les fromages suisses. Nos chercheurs ne pourraient plus participer aux projets et programmes communautaires. Aujourd'hui, la Suisse participe activement à la mise en place de deux espaces européens, l'un concernant la recherche et la technologie, l'autre la formation. Au cours de ces dernières années, notre pays s'est forgé une excellente réputation dans le domaine de la recherche et des sciences. D'après les indicateurs en matière d'innovation et de sciences, nous nous situons dans le peloton de tête. La fin de la collaboration avec l'UE dans le domaine de la recherche et du développement nuirait non seulement au rayonnement international de la Suisse, mais aurait également des conséquences directes sur la place économique. Enfin, le rejet de l'Accord sur la libre

circulation des personnes poserait beaucoup de problèmes aux travailleurs suisses et de l'UE oeuvrant sur le territoire de l'autre.

Le non ne représente pas une option

En résumé, un non aux accords bilatéraux n'est pas une option pour la Suisse. Le retour à la case départ comporterait des inconvénients économiques mesurables pour notre pays et créerait surtout une grande incertitude juridique pour une longue période. Cette incertitude aurait un impact négatif sur les choix des entreprises en matière d'investissement et d'implantation. Petite économie ouverte, la Suisse a besoin de conditions-cadres stables et d'échanges fluides avec l'Europe. Il ne faut pas mettre en jeu la voie bilatérale.

Rudolf Minsch

Chef économiste, membre d'economie-suisse, Zurich

Commission tripartite fédérale : contrat-type de travail pour l'économie domestique en préparation

21 novembre 2008

La commission tripartite (CT) fédérale pour l'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes a décidé, le 21 novembre 2008, de proposer au Conseil fédéral d'édicter un contrat-type de travail contenant des salaires minimaux contraignants pour les personnes employées par des ménages.

Le SECO a fait examiner les conditions de travail dans l'économie domestique, sur mandat de la Commission tripartite (CT) fédérale. L'étude rédigée par le Professeur Yves Flückiger, de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) de l'Université de Genève, arrive à la conclusion que les salaires pratiqués dans l'économie domestiques sont généralement plus bas que pour des activités comparables. Les données rassemblées montrent en outre qu'il y a une sous-enchère nette et fréquente par rapport aux salaires usuels dans la branche et dans la localité.

Il existe des indications en provenance de cantons de Suisse nord-occidentale et orientale (AG, TG, SG) selon lesquelles de plus en plus de personnes provenant de pays à bas salaires sont actives dans les ménages comme employés de maison. La CT fédérale entend empêcher que l'extension de la libre circulation engendre de la sous-enchère salariale et des conditions de travail inacceptables.

La branche de l'économie domestique ne dispose pas d'organisations de partenaires sociaux susceptibles d'intervenir dans des situations critiques. C'est pourquoi la CT fédérale estime que les conditions sont réunies pour l'édiction d'un contrat-type de travail prévoyant des salaires minimaux.

La CT va procéder, avec les cantons et les partenaires sociaux, à des observations et analyses visant à définir les conditions de travail minimales dans cette branche et à préciser le champ d'application d'un contrat-type de travail.

Renseignements:

Serge Gaillard, président de la commission tripartite de la Confédération et chef de la Direction du travail, SECO, tél. +41 (0)31 322 29 26, portable (dès 19h00): +41 (0)79 263 69 78

Un comité de gauche contre la libre circulation

22 novembre 2008

Un comité de gauche opposé à la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne s'est constitué samedi à Berne. Les 24 membres du comité, tous romands, mettent en garde contre la sous-enchère salariale engendrée par ces accords bilatéraux.

Pour le comité, composé de syndicalistes, socialistes ou militants d'organisations ouvrières, l'accord sur la libre circulation avec l'UE ne vise qu'à «la libre exploitation des travailleurs» et à l'affaiblissement des syndicats.

Dans une déclaration adoptée samedi, il estime que, malgré les mesures d'accompagnement, la libre circulation a conduit à la sous-enchère salariale. Pour le moment, les 24 membres du comité sont romands. «Nous comptons bien élargir notre comité au-delà des langues», a déclaré samedi l'un de ses fondateurs, Michel Gindrat, syndicaliste et socialiste neuchâtelois.

Le comité directeur des Verts a pour sa part appelé à l'unanimité à voter «oui» à la reconduction et à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, objet soumis en votation le 8 février prochain. Le parti soutient en parallèle un renforcement des mesures d'accompagnement afin de protéger les travailleurs.

http://www.swissinfo.ch/fre/24_heures_en_suisse/Un_comite_de_gauche_contre_la_libre_circulation.htm?siteSect=104&sid=10001824&cKey=1227373935000&ty=nd

Un comité UDC soutient le "Oui" à la libre circulation

24 novembre 2008

L'UDC compte désormais aussi un comité favorable à la reconduction de la libre circulation avec l'Union européenne et à son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Il regroupe une brochette de parlementaires parmi lesquels au moins trois candidats au Conseil fédéral.

Prenant le contre-pied de la direction du parti suisse, le comité "Oui à la reconduction des accords bilatéraux" s'est formé sous la houlette de l'entrepreneur et conseiller national thurgovien Peter Spuhler.

En font également partie Andreas Aebi (BE), Thomas Hurter (SH) et Hannes Germann (SH), tous trois candidats à la succession de Samuel Schmid, indique le comité. Le peuple se prononcera sur le sujet le 8 février.

http://www.romandie.com/infos/ats/display.asp?page=20081124125634931721948107000_brf035.xml&associate=phf0750

Le comité central de l'UDC Suisse recommande le rejet de la libre circulation des personnes

28 novembre 2008

Réuni en séance ce vendredi à Dietikon (ZH), le Comité central de l'UDC Suisse a examiné le projet de libre circulation des personnes qui sera soumis au peuple le 8 février 2009. Par 49 voix contre 4 et 3 abstentions, le Comité central recommande à l'assemblée des délégués de rejeter également cet objet.

Le Parlement ayant lié les deux objets, soit la poursuite de la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Roumanie et la Bulgarie, le peuple ne peut donner qu'une seule réponse à deux questions distinctes. Ce procédé adopté par la coalition gouvernementale est non seulement antidémocratique, mais aussi contraire à la Constitution qui exige que les citoyens votants puissent fidèlement exprimer leur opinion.

Compte tenu d'une situation économique marquée par une crise financière et face à une récession qui se dessine de plus en plus précisément, une extension de la libre circulation des personnes pourrait avoir des conséquences fatales pour la Suisse. La libre circulation des personnes profite toujours aux pays les plus pauvres. Les salaires roumains et bulgares sont environ 15 fois plus bas que les salaires suisses. L'extension de la libre circulation des personnes donne aux travailleurs de ces pays le libre accès à notre marché du travail. D'où une pression massive sur les salaires et une hausse du chômage, les Suisses perdant leur travail au profit des Roumains et des Bulgares et tombant à la charge des œuvres sociales.

Parallèlement, les assurances sociales suisses devront assumer des charges croissantes à cause de la main-d'œuvre provenant des autres pays membres de l'UE. Il suffit qu'un ressortissant de l'UE vive et travaille une année en Suisse pour qu'il puisse profiter pendant cinq ans de la générosité des œuvres sociales helvétiques. L'affirmation selon laquelle les étrangers qui perdent leur travail en Suisse rentrent en majorité dans leur pays d'origine est naïve et irresponsable.

L'exemple italien illustre aussi le danger d'une criminalité croissante due à l'immigration. Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'UE, les crimes violents ont massivement augmenté en Italie. La Suisse est d'ailleurs déjà la cible de bandes criminelles de Roms qui font des tournées de cambriolages en Suisse à partir de l'Alsace. Souvent ces malfaiteurs sont des enfants d'à peine dix ans!

D'une manière générale, la libre circulation des personnes a pour effet que les Roumains et les Bulgares – et plus particulièrement les Roms – obtiennent pratiquement un droit de libre immigration en Suisse. Mais il y a plus grave: l'UE négocie déjà les termes d'une adhésion de la Turquie et de la Croatie.

Pour toutes ces raisons, le Comité central a décidé par 49 voix contre 4 et 3 abstentions de recommander à l'assemblée des délégués de rejeter le "paquet" de la libre circulation des personnes. Les délégués adopteront demain samedi leur consigne de vote à l'intention du peuple suisse.

L'UDC dit non à la libre circulation

29 novembre 2008

Les délégués de l'UDC suisse ont décidé samedi à Dietikon (ZH) de dire «non» à la reconduction et à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Ils ont suivi la direction du parti par 432 voix contre 45 et 6 abstentions.

Ueli Maurer a voté pour le boycott du scrutin, soumis au peuple le 8 février. Le choix du mot d'ordre a donné lieu à un long débat.

Duel Blocher contre Spuhler

Réunie à Dietikon (ZH), l'assemblée des délégués a été l'occasion d'un duel entre Christoph Blocher et l'entrepreneur thurgovien Peter Spuhler. Le premier a défendu le non à la libre circulation des personnes, «car elle fera augmenter le chômage et nivellera les salaires vers le bas», a-t-il dit.

«L'objet soumis au peuple le 8 février prochain contient deux questions, mais le citoyen ne peut donner qu'une seule réponse, forcément faussée», a dénoncé Christoph Blocher. L'ancien conseiller fédéral avait au départ convaincu son parti de ne pas saisir le référendum contre la reconduction et l'extension de l'accord. Car il ne voulait pas que les citoyens doivent répondre à «une question trompeuse», a-t-il expliqué.

Eviter les luttes internes

«Malheureusement, le référendum a abouti, il faut maintenant répondre à la question par non. Cela n'aura pas de conséquences négatives pour la Suisse, selon lui. De plus, «le Parlement organisera ensuite une deuxième votation dans laquelle les citoyens pourront donner une réponse fidèle à leur opinion», a-t-il poursuivi.

Christoph Blocher a indiqué qu'il est égal qu'une partie des parlementaires UDC s'engage pour la libre circulation. «Mais il faut se battre pour que les autres partis ne nous montent pas les uns contre les autres», a conclu le Zurichois.

Peter Spuhler échoue

Écoute attentivement par les quelque 500 délégués présents, le conseiller national thurgovien Peter Spuhler, à la tête d'un comité de parlementaires UDC favorables à la libre circulation, n'a pas réussi à convaincre ses camarades de parti.

Selon lui, un non condamnerait l'ensemble des accords bilatéraux I indispensables à la prospérité du pays. «On pourrait certes renégocier ces accords, mais l'UE ne manquerait pas l'occasion pour y inclure le secret bancaire et l'actuel litige fiscal des entreprises», a averti le directeur de l'entreprise Stadler. Et en cas de refus, l'économie suisse, aujourd'hui clairement opposée à l'adhésion à l'UE, pourrait changer d'avis en sa faveur.

Peu de voix contraires

La conseillère d'Etat zurichoise Rita Fuhrer et le conseiller national schaffhousois Thomas Hurter ont aussi plaidé en faveur du «oui». Un délégué a osé les suivre en disant: «les étrangers criminels viennent déjà aujourd'hui en Suisse, l'extension de la libre circulation des personnes n'y changera rien». Il a appelé à combattre les abus et la criminalité, mais pas la libre circulation.

De nombreux délégués ont pris la parole pour convaincre leurs camarades de refuser la libre circulation. Le président des Jeunes UDC Erich Hess craint une immigration massive en provenance de la Roumanie et de la Bulgarie. Le conseiller national Hansruedi Wandfluh (UDC/BE) a plaidé en vain pour le boycott du scrutin.

Les bilatérales menacées par un champ de mines

30 novembre 2008

L'alignement obligatoire sur l'UE compromet davantage la démocratie suisse que ne le ferait l'adhésion pure et simple

Un vote négatif sur la libre circulation provoquerait, on le sait, la remise en cause de sept accords bilatéraux. C'est l'effet de la clause guillotine qui lie juridiquement l'ensemble du paquet accepté par le peuple suisse il y a huit ans. Mais ce n'est pas tout. Un «non» poserait un problème majeur qui conduirait à interrompre la participation de la Suisse à l'Espace Schengen. Le vice-président de la Commission européenne l'a laissé clairement entendre à Evelyne Widmer-Schlumpf en déplacement à Bruxelles à l'occasion de l'entrée en force des accords Schengen-Dublin. Une acceptation, le 8 février, de la libre circulation n'écarterait cependant pas l'incertitude de nos relations avec l'Europe.

L'accord de Schengen, qui abolit les frontières terrestres avec l'Europe le 12 décembre 2008 et celles des aéroports le 29 mars 2009, est menacé par sa clause évolutive. Pour permettre le bon fonctionnement de l'Espace, Bruxelles procède à des modifications de l'accord qui s'imposent à tous les pays participants. La Suisse ne participe pas à la prise de décision sur les nouvelles règles. Mais elle doit les accepter ou alors se retirer de l'accord. La question n'est pas anodine. Le Conseil fédéral doit déjà faire approuver une série de nouveautés par le Parlement, et par le peuple en cas de référendum. Les garde-frontières suisses devront, sur requête, prêter main forte à la surveillance des frontières extérieures à l'Espace, par exemple entre la Pologne et l'Ukraine. La Suisse devra échanger les informations sur l'octroi des visas, créer un fichier informatisé sur les armes et faciliter l'échange d'informations policières. C'est autant de menaces à la survie de l'accord de Schengen. Ainsi, l'UDC a d'ores et déjà manifesté son hostilité à l'intégralité de l'échange d'informations policières.

La contestation permanente des relations Suisse-Europe a encore d'autres beaux jours devant elle. Bruxelles entend désormais imposer une clause évolutive à tout accord portant sur la participation de la Suisse à un système communautaire. C'est le cas des nouvelles formalités de contrôle des marchandises aux frontières. Ce sera le cas pour le futur accord sur l'électricité ou sur le libre-échange agricole. Quelle incertitude déstabilisatrice! Chaque modification réglementaire, même de détail, remettrait en question le fonctionnement de pans entiers de notre vie économique et sociale. La politique européenne de la Suisse est un terrain miné par d'incessantes menaces référendaires. La Suisse est contrainte, sous menace d'asphyxie, de régler sa cohabitation avec l'Europe qui nous entoure. Elle refuse pour l'heure d'adhésion. Le fonctionnement interne de l'Union serait, affirme-t-on, incompatible avec le maintien intact de la démocratie semi-directe. Pour éviter l'impossible isolement sans toucher à ses droits populaires, la Suisse a donc choisi la voie des accords bilatéraux. Mais on s'aperçoit maintenant que la survie de ces arrangements ne fait pas meilleur ménage avec le droit référendaire.

La Suisse défendrait mieux ses droits démocratiques à l'intérieur qu'en dehors de l'Europe. Elle compenserait une certaine limitation des droits populaires par une participation aux décisions de règles communautaires auxquelles elle ne peut se soustraire.

Albert Tille

<http://www.domainepublic.ch/files/articles/html/9994.shtml>

Projet de loi n° 5942 : nouvelles dispositions concernant le détachement de travailleurs au Luxembourg

Novembre 2008

Nous l'annonçons dans notre édition de juillet dernier : la décision de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 19 juin 2008 dans l'affaire Commission vs Luxembourg (C-319/06) allait engendrer d'importantes modifications concernant les obligations et formalités à remplir par les employeurs étrangers détachant des travailleurs au Luxembourg.

En effet, la CJCE a considéré que le Luxembourg imposait des obligations et formalités trop sévères en matière de détachement vers le Luxembourg et que cela pouvait nuire au principe de libre prestation des services. La loi devait donc être modifiée afin d'assurer un traitement égalitaire entre les entreprises locales et les entreprises étrangères détachant du personnel sur le territoire luxembourgeois.

Les modifications proposées par le projet de loi n° 5942 s'opèrent sur deux niveaux : des modifications de fond, ainsi que des changements au niveau des procédures de contrôle.

Quant au fond, le projet de loi précise tout d'abord que l'indexation des salaires sera toujours considérée comme faisant partie des dispositions d'ordre public, mais limite la portée de cette obligation aux salaires sociaux minima en ce qui concerne la rémunération des travailleurs détachés.

Le projet de loi propose également de supprimer les dispositions concernant l'obligation pour l'entreprise détachante de prouver par écrit l'existence du contrat ou de la relation de travail, cette obligation étant déjà imposée au niveau européen. Dans le même ordre d'idée, il propose de supprimer l'obligation pour les entreprises détachantes de respecter les législations relatives au travail à temps partiel et au travail à durée déterminée, ainsi que les conventions collectives.

De plus, deux nouvelles dispositions seront ajoutées au Code du Travail afin de préciser la notion de prestation de services donnant lieu à un détachement au sens de la Directive 96/71. Sur base du projet de loi, la prestation devra concerner un service précis et limité dans le temps, prenant nécessairement fin lorsque l'objet du contrat de prestation de services est réalisé. De ce fait, la prestation de service ne peut pas concerner l'activité habituelle de l'entreprise qui fait appel au prestataire étranger.

Le projet de loi tente également de définir des limites maximales en matière de durée de la prestation de services. La Directive ne donnant aucune indication, il est proposé de renvoyer aux dispositions en matière de sécurité. Le détachement est ainsi limité à 12 mois, ces 12 mois pouvant être prolongés sous certaines conditions pour une période supplémentaire de 12 mois.

Quant aux procédures de contrôle, le projet de loi s'attache à mettre en place un système n'imposant pas de contraintes particulières aux entreprises détachantes par rapport aux entreprises locales. En effet, la désignation d'un « mandataire ad hoc » et l'obligation de conservation de documents au Luxembourg avant et après la prestation de services engendraient des obligations financières et administratives jugées trop lourdes pour les entreprises détachantes par rapport aux entreprises locales.

Cependant, l'Inspection du Travail et des Mines devait rester en mesure de procéder aux contrôles nécessaires. Il a donc fallu permettre à l'ITM d'être informée des détachements en temps utile afin qu'elle puisse exécuter efficacement sa mission. Le système proposé s'articule en deux parties :

- Un système d'information dès le début des travaux donnant lieu au détachement, reprenant les éléments essentiels pour une intervention de l'ITM. L'ITM ne devra donc plus être informée du détachement avant le début de celui-ci ;
- Un système de conservation des documents nécessaires auprès d'une personne physique ou morale présente au Grand-duché uniquement pendant la durée des travaux donnant lieu au détachement, mettant donc un terme à l'obligation de désigner un mandataire ad hoc. Cette personne peut être un des travailleurs détachés.

Mise à part l'obligation de fournir le contrat de travail ou le document prouvant la relation de travail, la liste des informations et documents à fournir à l'ITM au début du détachement et en cas de contrôle reste la même que celle prévue antérieurement.

Les pièces requises devront être disponibles pendant la durée du détachement uniquement, donc ni avant ni après.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs informés des prochains développements en la matière.

Trois femmes contre l'UDC

Eveline Widmer-Schlumpf, Micheline Calmy-Rey et Doris Leuthard mèneront la campagne en faveur de la libre circulation des personnes.

1^{er} décembre 2008

C'est un peu le hasard qui a voulu ça: les trois conseillères fédérales sont à la tête des trois départements qui ont la responsabilité de l'essentiel des relations bilatérales avec l'Union européenne.

Comme ministre des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey en assume la responsabilité globale, alors que la ministre de l'Economie, Doris Leuthard, et sa collègue de Justice et Police, Eveline Widmer-Schlumpf, s'occupent de dossiers spécifiques. Or, leurs intérêts se rejoignent pour le dossier de la libre circulation des personnes.

Sur le terrain

Ce sont elles en effet qui vont mener la campagne pour la confirmation et la reconduction de cet accord. Elles se mobilisent mardi, soit deux jours après les votations fédérales de ce dimanche. Et elles seront présentes sur le terrain jusqu'au jour du scrutin, agendé au 8 février 2009.

Leur adversaire a pour nom UDC. Le parti suisse n'a pas adopté une position très claire sur ce sujet. Christoph Blocher, le prédécesseur d'Eveline Widmer-Schlumpf, l'a convaincu de renoncer à s'opposer à la libre circulation. Et ce en raison de la décision du parlement de lier la reconduction de l'accord existants avec les 25 Etats de l'UE à son extension à la Roumanie et à la Bulgarie.

Combattre le paquet européen

Mais les Jeunes UDC ne l'ont pas entendu de cette oreille. Avec l'appui des Démocrates suisses et de la Lega tessinoise, il a lancé le référendum, et celui-ci a abouti. On va donc voter. Et l'UDC a changé d'avis: elle va désormais combattre ce paquet européen.

Animé par une soif de revanche sans précédent dans l'histoire politique du pays, Christoph Blocher sera sans doute tenté de s'engager avec force pour faire capoter ce projet. Les trois conseillères fédérales doivent s'attendre à un combat farouche contre une UDC qui, paradoxalement, cherche à tout prix à faire son retour au Conseil fédéral.

Bernard Wuthrich